



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 44963

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la politique médico-sociale de prise en charge des personnes victimes de traumatismes crâniens. Le traumatisme crânien est la cause de 12 000 décès chaque année, c'est la première cause de décès des personnes âgées de moins de quarante-cinq ans. La circulaire ministérielle du 4 juillet 1996 n° 96-428 stipule la création d'un comité de pilotage, par région, sur la politique médico-sociale à mettre en oeuvre pour la prise en charge des personnes victimes de traumatismes crâniens. Aujourd'hui, il existe une véritable inégalité de la répartition sur le territoire national. Certaines régions sont, à cet égard, de véritables déserts. Dès lors, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour pallier cette situation car ces comités s'avèrent, lorsqu'ils sont mis en place, être un outil efficace de la prise en charge des traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44963

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 2004, page 5988